

**AU CONSEIL COMMUNAL**

**1304 COSSONAY**

Cossonay, le 12 août 2008/duu

**Préavis municipal No 7/2008 concernant un crédit d'étude pour la réfection de la rue des Terreaux**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

La rue des Terreaux relie à l'ouest et en parallèle à la Grand'Rue, la route des Chavannes à la place de la Tannaz.

L'origine de la rue des Terreaux remonte au XIV<sup>ème</sup> siècle, lorsque nos ancêtres construisirent la 3<sup>ème</sup> enceinte de la Ville, qui à l'ouest se trouvait sur l'emplacement actuel de cette rue. Le cheminement qui se créa naturellement le long de ce mur d'enceinte, à l'extérieur de la Ville, est à la base de la rue d'aujourd'hui.

Située en travers d'une pente moyenne orientée à l'est, elle est soutenue sur son côté est par des murs qui dominent les jardins se trouvant à l'arrière des bâtiments bordant la Grand'Rue.

De l'autre côté, des immeubles ont pris peu à peu place, le plus souvent à l'arrière plutôt qu'en bordure immédiate de la chaussée; plusieurs murs ont été également édifiés sur ce côté pour soutenir le terrain.

L'état de la chaussée et de ses accessoires sont en très mauvais état. Les raccords avec les propriétés privées sont "anarchiques". L'aspect général est celui d'une rue ancienne et mal entretenue. Au cours de ces dernières années, le passage fréquent de camions de livraisons a accentué sa dégradation.

Depuis plus de 10 ans, la Municipalité en a restreint la circulation automobile, en introduisant un sens unique et un usage réservé aux bordiers.

Le plan directeur communal de juillet 2000 la classe dans la catégorie : rue de quartier tranquillisée à trafic mixte. La Municipalité a pour objectif d'accentuer sa vocation piétonne, notamment pour les écoliers des quartiers du nord-ouest de la localité qui l'empruntent volontiers pour rejoindre les collèges des Chavannes et du Pré-aux-Moines.

Par la légalisation, en juillet 2007, du plan de quartier de Sécheron, la rue des Terreaux prend une place et une importance nouvelle au niveau de l'urbanisation de Cossonay.

Située au bas du quartier, sur toute la longueur de son flanc est, elle sera reliée en plusieurs endroits par des chemins piétonniers aux secteurs d'habitation du quartier de Sécheron, jouant ainsi le rôle de rue collectrice pour amener les piétons en ville.

Notons à ce sujet qu'il serait important que des passages publics soient créés entre la rue des Terreaux et la Grand'Rue, comme le prévoit le plan directeur communal. Ces passages constitueraient le prolongement naturel des chemins piétonniers desservant Sécheron.

D'autre part, c'est dans la rue des Terreaux que devront être enfouies de nouvelles canalisations destinées à récolter les eaux claires et usées générées par l'urbanisation de Sécheron. Le réseau des canalisations actuel est obsolète, lacunaire et totalement sous dimensionné par rapport au volume des eaux à traiter dans le futur.

Compte tenu de l'ensemble de ces considérations, il est désormais nécessaire de prévoir la réfection complète de cette rue et d'attribuer dans un premier temps un mandat à un bureau d'ingénieurs civils pour réaliser une étude permettant de définir l'ampleur, la nature et le coût des travaux. La Municipalité se propose de travailler avec le bureau Schopfer & Niggli SA qui a réalisé une étude très complète concernant les équipements du plan de quartier de Sécheron pour le compte des propriétaires fonciers concernés qui possède ainsi une très bonne connaissance des problèmes à résoudre.

Récemment contacté, ce bureau nous a remis une offre de Fr. 45'000. -- TTC pour la réalisation de cette étude qui comprend l'élaboration d'un projet, les demandes d'autorisation, les demandes de subsides, l'appel d'offres et une proposition d'adjudication.

La réalisation des travaux fera par la suite l'objet d'un autre préavis.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil communal de lui accorder un crédit de Fr. 45'000. -- pour financer cette étude.

La commission chargée d'étudier ce préavis est convoquée par la Municipalité pour une première séance, le mardi 16 septembre 2008 à 19h00 au bâtiment administratif.

La Municipalité propose au Conseil communal d'adopter les conclusions suivantes :

## CONCLUSIONS

### LE CONSEIL COMMUNAL DE COSSONAY

- Vu le préavis municipal N° 7/2008 concernant un crédit d'étude pour la réfection de la rue des Terreaux
- Ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

## DECIDE

- d'autoriser la Municipalité à :

- Réaliser une étude concernant la réfection complète de la rue des Terreaux.
- Financer cette étude dont le coût se monte à Fr. 45'000.-- par un emprunt correspondant aux meilleures conditions auprès d'un établissement financier ou éventuellement par les liquidités courantes.
- Porter la valeur de cette étude à l'actif du bilan, puis cas échéant, l'ajouter au coût des travaux et l'amortir dans le cadre d'un plan d'amortissement valable pour l'ensemble du projet.

## AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

Le Secrétaire

G. Rime

C. Pouly

Délégué municipal : M. Jean-Marc Evard